



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 février 2010  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	3
II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques . . . . .	3
III. Budget . . . . .	5
IV. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Services financiers . . . . .	6
C. Tourisme . . . . .	7
D. Agriculture, pêche et transport maritime . . . . .	7
E. Transports, communications et travaux publics . . . . .	8
V. Situation sociale . . . . .	9
A. Généralités . . . . .	9
B. Travail et immigration . . . . .	9
C. Éducation, culture et sports . . . . .	10
D. Santé publique . . . . .	11
E. Criminalité et sécurité publique . . . . .	12
VI. Environnement . . . . .	12



VII.	Relations avec les organisations et partenaires internationaux .....	13
VIII.	Statut futur du territoire .....	13
A.	Position du gouvernement du territoire .....	13
B.	Position de la Puissance administrante .....	13
C.	Décision de l'Assemblée générale .....	15

## I. Généralités

1. Les îles Vierges britanniques\* sont un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et 25 kilomètres des îles Vierges américaines. D'une superficie de 153 kilomètres carrés, le territoire, constitué d'une cinquantaine d'îles et îlots parfois sablonneux, dont 20 sont habités, forme avec les îles Vierges américaines un archipel qui s'étend sur 3 445 kilomètres carrés. La capitale, Road Town, se trouve sur la plus grande île, Tortola. Les autres îles les plus importantes sont Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke. En 2009, on estimait la population du territoire à 24 000 habitants<sup>1</sup>.

## II. Questions constitutionnelles, politiques et juridiques

2. Les liens entre le Gouvernement britannique et ses territoires non autonomes sont définis dans le Livre blanc intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer », publié en mars 1999<sup>2</sup>. La loi de 2002 relative aux territoires britanniques d'outre-mer accorde le droit à la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

3. Comme indiqué précédemment, les premiers habitants connus du territoire sont des peuples autochtones de la région, les Arawaks et les Caraïbes. En 1648, les Hollandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique. Les planteurs sont alors dotés d'un gouvernement civil, de tribunaux constitutionnels, d'une assemblée élue et d'un conseil législatif en partie désigné, qui se réunit pour la première fois en 1772. En 1872, les îles rejoignent la Fédération des îles Sous-le-Vent. Dans les années 30 et 40, les habitants revendiquent une plus grande autonomie et le territoire est doté d'une administration distincte en 1956.

4. En 2007, les îles Vierges britanniques ont adopté une nouvelle constitution. L'ordonnance constitutionnelle de 2007 des îles Vierges britanniques est entrée en vigueur le 15 juin 2007. Selon la nouvelle Constitution, la Puissance administrante nomme un gouverneur responsable de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires étrangères, de la fonction publique et de l'administration des tribunaux. La Constitution de 2007 associe formellement le gouvernement du territoire à l'action en matière de sécurité intérieure et d'affaires étrangères, organisant ainsi un meilleur partage des attributions. Cependant, le monarque britannique reste habilité à légiférer pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement des îles Vierges. Dans les faits, le pouvoir législatif ou discrétionnaire du Gouverneur est limité<sup>3</sup>. Il ressort

\* Les renseignements figurant dans le présent document de travail proviennent de documents publiés, établis notamment par le gouvernement du territoire, et d'informations transmises au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>1</sup> Central Intelligence Agency, *The World Factbook*.

<sup>2</sup> « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer », Livre blanc présenté à la Chambre des communes le 17 mars 1999 par le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, et reproduit dans l'annexe 1 du document A/AC.109/1999/1 et Corr.1.

<sup>3</sup> Informations communiquées le 29 décembre 2009 par la Puissance administrante.

d'un examen indépendant des centres financiers extraterritoriaux britanniques, réalisé à la demande du Gouvernement britannique et publié en octobre 2009, que les îles Vierges britanniques disposent d'une délégation de pouvoir permanente qui leur permet de négocier des traités dans des domaines donnés, comme certaines questions financières extraterritoriales.

5. Le Gouverneur des îles Vierges britanniques, David Pearey, qui a pris ses fonctions le 18 avril 2006, doit bientôt prendre sa retraite. En 2009, William Boyd McCleary a été désigné pour le remplacer et devrait prendre sa suite en juillet ou août 2010.

6. Comme indiqué précédemment, la Constitution de 2007 a donné lieu à l'institution d'un mode de gouvernement collégial. Le Conseil exécutif est remplacé par un cabinet, le Ministre principal par un Premier Ministre et le Conseil législatif par une Chambre d'assemblée. Le Cabinet se compose du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de la Chambre d'assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et d'un membre *ès qualités* (le Procureur général). Le Gouverneur préside les réunions du Conseil des ministres, dont l'ordre du jour est établi par le Comité directeur du Conseil composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du secrétaire du Conseil. La Chambre d'assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (neuf issus des circonscriptions uninominales et quatre représentant le territoire dans son ensemble).

7. Le territoire compte quatre partis politiques : le Virgin Islands Party (VIP), fondé en 1971; le United Party (UP), fondé en 1966; le Concerned Citizens' Movement (CCM), fondé en 1994 pour succéder à l'Independent People's Movement; et le National Democratic Party (NDP), fondé en 1998. Des élections générales sont tenues au moins tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple.

8. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir le statut de « *belonger* ». Selon la Puissance administrante, environ 19 % de la population aurait ce statut, qui confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, comme indiqué précédemment, une personne doit vivre et résider sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir faire une demande de résidence permanente. Après avoir obtenu le statut de résident permanent, elle peut demander le statut de « *belonger* ». Le Cabinet statue sur les questions liées au statut de résident et de « *belonger* », et le Gouverneur sur l'octroi de la citoyenneté britannique.

9. Le Virgin Islands Party, qui a remporté 10 des 13 sièges de la Chambre d'assemblée lors des dernières élections générales tenues le 20 août 2007, a formé un gouvernement dirigé par Ralph T. O'Neal. Les prochaines élections générales devraient se dérouler en septembre 2011.

10. Le droit en vigueur dans les îles Vierges britanniques mêle *common law* anglaise, législation locale et législation impériale. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de deux sections : la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et la Cour d'appel (Court of Appeal). Selon la Puissance administrante, trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le

système judiciaire comprend également un tribunal de première instance, compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs et un tribunal correctionnel. La Section judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. Selon la Puissance administrante, le nouveau tribunal de commerce créé en octobre 2009 a compétence dans les Caraïbes orientales, dont les îles Vierges britanniques.

11. Lors d'un discours prononcé à l'occasion du Séminaire régional pour les Caraïbes organisé à Frigate Bay (Saint-Kitts-et-Nevis) du 12 au 14 mai 2009 sous les auspices du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le représentant des îles Vierges britanniques a déclaré que si personne dans le territoire ne voulait que les îles Vierges britanniques ne soient une colonie ou un territoire dépendant d'une Puissance administrante, la population n'était pas favorable à l'indépendance. L'opinion considère en général que les îles Vierges britanniques ne devraient demander leur indépendance que lorsqu'elles seront économiquement viables. La question de l'indépendance n'a donc pas été posée au peuple à l'occasion d'élections générales ou d'un référendum et ne semble pas soulever de polémique. On trouvera le texte intégral de cette intervention sur la page Web de l'ONU consacrée à la décolonisation.

12. Le Conseil consultatif des territoires d'outre-mer a tenu sa onzième réunion le 9 décembre 2009 à Londres. La Puissance administrante a indiqué qu'à la demande des dirigeants des territoires d'outre-mer, un forum avait été organisé cette année la veille de la réunion du Conseil consultatif, soit le 8 décembre, pour examiner le Livre blanc publié en 1999 et intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité », qui définissait les principes régissant les relations entre le Royaume-Uni et les territoires depuis 1999. Ce forum marquait la première étape du processus de consultation sur l'avenir de leurs relations. Lors de la réunion du Conseil consultatif, le Royaume-Uni et les territoires non autonomes, dont les îles Vierges britanniques, sont notamment convenus de continuer à débattre de leurs relations.

### III. Budget

13. En 2009, les dépenses du territoire ont été estimées à environ 254 millions de dollars et ses recettes fiscales à environ 280 millions de dollars, soit un excédent de 26 millions de dollars. Le gouvernement du territoire gère les finances du secteur public : il finance les dépenses d'investissement sur les excédents d'exploitation, chaque fois que possible, et observe les directives en matière d'emprunt arrêtées d'un commun accord avec le Royaume-Uni<sup>3</sup>.

14. D'après l'étude indépendante sur les centres financiers extraterritoriaux britanniques publiée en octobre 2009, la baisse des revenus tirés des frais d'immatriculation de nouvelles sociétés commerciales internationales a contribué à la détérioration des finances publiques des îles Vierges britanniques. En augmentation de 27 %, la dette publique se monte en 2009 à 102,4 millions de dollars, tandis que les obligations annuelles au titre du service de la dette ont augmenté de 34,6 % depuis 2008. Selon les prévisions, les recettes devraient diminuer de 5 % en 2009 par rapport à l'année précédente.

15. Les îles Vierges britanniques ne prélèvent pas d'impôt sur le revenu et sur les sociétés, ni de taxe sur la valeur ajoutée ou sur les produits et services. Comme

indiqué précédemment, le Royaume-Uni et les îles Vierges britanniques ont signé en octobre 2008 une convention fiscale tendant à l'échange de renseignements fiscaux et à l'élimination de la double imposition. Depuis lors, plusieurs autres accords concernant l'échange de renseignements fiscaux ont été signés par les îles Vierges britanniques et d'autres pays<sup>3</sup>.

## **IV. Situation économique**

### **A. Généralités**

16. L'économie des îles Vierges britanniques repose essentiellement sur les services financiers, qui représentent à peu près la moitié du produit intérieur brut (PIB), et sur le tourisme. Depuis 1959, le dollar des États-Unis a cours légal dans les îles Vierges britanniques.

17. Selon la Puissance administrante, le PIB enregistré en 2008 indiquait que l'économie du territoire avait fléchi d'environ 0,6 % sous l'effet du ralentissement économique mondial. Se chiffrant à 1,1 milliard de dollars en 2007, le PIB avait diminué de 7 030 000 dollars en 2008. D'après les estimations, il s'élevait, en valeur par habitant, à 38 820 dollars.

18. Pour faire face à la récession de 2009, le gouvernement du territoire a entrepris de stimuler les deux principaux secteurs de l'économie, à savoir les services financiers et le tourisme, en mettant en œuvre plusieurs politiques et programmes. Dans ce contexte, il s'est efforcé d'augmenter les dépenses affectées aux projets de développement. Parallèlement, ainsi que l'a déclaré le Premier Ministre lors de la présentation du budget 2009, le Gouvernement et la British Virgin Islands Electricity Corporation se sont concertés en vue de diminuer le coût élevé de l'électricité.

19. Selon le discours du Trône prononcé en novembre 2009, le gouvernement du territoire s'est attaché à améliorer les conditions des petites entreprises du territoire et continue de chercher des moyens de renforcer l'économie. En outre, le Conseil des ministres ayant approuvé en 2009 le lancement d'une politique nationale du commerce, le gouvernement entend déposer des lois sur la concurrence loyale, les investissements directs étrangers, le franchisage, les pratiques antidumping et la protection des consommateurs.

20. Les principaux partenaires commerciaux des îles Vierges britanniques sont les États-Unis d'Amérique, Porto Rico, les pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Royaume-Uni. Le territoire importe principalement des denrées alimentaires, des équipements et des combustibles.

### **B. Services financiers**

21. Selon l'examen indépendant des centres financiers extraterritoriaux britanniques, bon nombre de sociétés commerciales internationales, notamment d'Extrême-Orient, établissent leur siège social dans les îles Vierges britanniques, et le territoire entretient de solides relations commerciales avec les États-Unis. Les îles, qui abritent quelque 800 000 sociétés commerciales internationales, ont vu le nombre d'immatriculations de sociétés sensiblement baisser. Selon la Puissance

administrante cependant, quelque 61 716 nouvelles sociétés ont été immatriculées en 2008. En avril 2009, les îles Vierges britanniques avaient « largement appliqué » les principes de transparence et d'échange de renseignements définis par le Forum mondial de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le secteur des services financiers entre pour environ 60 % du PIB du territoire.

22. Grâce à la loi de 2004 relative aux sociétés commerciales, le territoire occupe désormais une place prépondérante s'agissant de l'inscription de sociétés internationales au registre de commerce. La Commission des services financiers, par le biais du Registre des sociétés, continue d'être l'un des principaux moteurs d'activités productrices de recettes. Le Centre financier international, qui relève du Ministère des finances, a pour vocation la promotion et la commercialisation des services financiers. La Direction des enquêtes financières continue d'enquêter sur la criminalité financière. Selon le gouvernement du territoire et ainsi qu'en atteste le discours du Trône de 2009, des mesures visant à garantir que le territoire respecte toujours les normes internationales applicables ont été adoptées. Citons par exemple la loi de 2009 relative aux services de financement et de transfert de fonds, la modification de la loi de 2009 relative à la Commission des services financiers et la loi de 2009 interdisant le financement de la prolifération.

### **C. Tourisme**

23. Le tourisme est l'un des deux grands pôles de l'économie du territoire. Selon la Puissance administrante, le tourisme comptait en 2008 pour 37 % du PIB et employait le tiers de la population des îles Vierges britanniques. En 2008, le nombre de visiteurs a baissé, passant de 952 711 à 934 168. S'exprimant sur la diminution constante de nombre de visiteurs, le Premier Ministre a souligné en 2009 que le gouvernement du territoire s'attachait à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer le secteur du tourisme. À titre d'exemple, le gouvernement a prévu d'augmenter les dépenses au titre des projets de développement des infrastructures touristiques et des services de communication<sup>4</sup>.

24. Selon la Puissance administrante, divers projets d'aménagement touristique haut de gamme sont en chantier, lesquels viendront enrichir le parc hôtelier de plus de 1 000 chambres au cours des cinq prochaines années. L'Office du tourisme des îles Vierges britanniques continue par ailleurs d'essayer d'améliorer les normes de l'industrie hôtelière, notamment en adoptant une nouvelle stratégie visant à améliorer les normes de qualité des structures d'hébergement et d'accueil.

### **D. Agriculture, pêche et transport maritime**

25. Lors de la présentation du budget 2009, le gouvernement du territoire a déclaré que le secteur agricole devait contribuer à l'autosuffisance des îles Vierges britanniques et permettre qu'elles soient moins tributaires des importations pour subvenir aux besoins alimentaires de la population. Inspiré par ces orientations générales, il a lancé depuis 2008 plusieurs projets visant à installer des serres sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda, lesquelles pourraient produire suffisamment de légumes pour répondre aux besoins du territoire.

---

<sup>4</sup> Présentation du budget 2009, 26 février 2009.

26. La loi de 1997 relative à la pêche et la réglementation des pêches de 2003 régissent les activités de pêche dans les îles Vierges britanniques. La pêche approvisionne principalement le marché local. Les deux principaux types de pêche dans le territoire sont la pêche commerciale (de faible volume) et la pêche de loisir. Depuis 2008, BVI Fishing Complex vise à permettre à la population des îles Vierges britanniques d'acheter du poisson et autres fruits de mer locaux toute l'année.

27. Selon le discours du Trône de 2009, le nombre d'accidents maritimes était relativement faible en 2008. Le gouvernement du territoire continue toutefois de faire participer les plaisanciers locaux à des activités de formation, d'information et de conseil visant à renforcer leur propre sécurité et celle des autres personnes partageant les zones marines du territoire.

## **E. Transports, communications et travaux publics**

28. Les îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes revêtues. Des transporteurs maritimes assurent des liaisons directes depuis le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et les Pays-Bas. Road Town compte un port en eau profonde. Des transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola et d'autres îles ainsi qu'avec Saint-Thomas, dans les îles Vierges américaines. Le territoire dispose de trois aéroports internationaux qui sont desservis par 15 compagnies aériennes.

29. Dans les îles Vierges britanniques, la planification du développement est régie par la loi de 2004 relative à l'aménagement du territoire, en vertu de laquelle tous les travaux d'aménagement doivent être approuvés par l'Autorité des plans d'aménagement, conformément au Plan territorial, qui définit les activités d'utilisation du sol et détermine les zones peu développées.

30. Comme indiqué précédemment, les ports du territoire doivent être modernisés et la Régie portuaire des îles Vierges britanniques a donc prévu un grand programme d'aménagement des ports de Virgin Gorda, West End et Purcell. Lors de la présentation du budget 2009, le Premier Ministre a indiqué que de grands travaux devaient démarrer au terminal de West End. Il a également précisé qu'il fallait moderniser l'infrastructure routière, ce qui permettrait de désengorger certaines zones.

31. Le discours du Trône de 2009 annonçait la révision complète en 2010 de la loi de 2006 relative aux télécommunications. Outre cette révision, des propositions de réglementation des télécommunications seraient formulées pour organiser la protection des consommateurs et définir un cadre d'exemption de licence, qui donnerait aux résidents le droit d'utiliser différents dispositifs radio d'usage courant tout en régulant et en gérant les interférences créées par les systèmes sans fil.

32. Le Département des eaux et de l'assainissement du gouvernement du territoire dessert environ 8 000 clients qui sont approvisionnés en eau à partir de 10 réservoirs et de 8 usines de dessalement de l'eau. Selon la Puissance administrante, ces usines appartiennent à trois sociétés privées auxquelles le gouvernement achète l'eau.

## **V. Situation sociale**

### **A. Généralités**

33. La Caisse de sécurité sociale apporte à ceux qui en ont besoin une aide financière sous forme de prestations au titre de l'assurance maladie, d'allocations de maternité et de pensions de retraite. En novembre 2009, le Premier Ministre a déclaré à la presse que le gouvernement du territoire devrait se pencher sur certains aspects du régime de retraite non contributif des îles Vierges britanniques. Le Département du développement social octroie également des allocations et autres formes d'assistance aux personnes qui en ont besoin par l'intermédiaire de la Commission d'aide sociale, constituée par le Gouvernement, et gère d'autres programmes, notamment en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, et du développement local.

34. Selon le discours du Trône de 2009, un processus de consultation interne visant à renforcer le secteur des services sociaux s'est achevé et des recommandations devaient être présentées en vue de l'adoption d'un ensemble de lois sociales concernant la protection de l'enfant et la violence familiale. De plus, le Gouvernement a chargé un conseiller en matière de politique sur les personnes handicapées de contribuer à l'élaboration de politiques et lois sur le sujet. Un projet de politique sur les personnes handicapées et un dossier sur le droit applicable devraient être présentés au public pour consultation.

35. Selon le gouvernement du territoire et ainsi qu'en atteste la présentation du budget 2009, le Ministre de la santé et du développement social entend procéder à une analyse du secteur social et mettre en place un plan d'intervention pour examiner le niveau actuel et la diversité des compétences dont dispose le Département du développement social et la collectivité dans son ensemble.

### **B. Travail et immigration**

36. Selon les chiffres communiqués par la Puissance administrante, les îles Vierges britanniques comptaient en 2008 quelque 19 100 personnes actives. Les principaux employeurs étaient les secteurs de la fonction publique, des services financiers, du tourisme et de la construction. La population active était composée d'environ 40 % de locaux et 60 % d'expatriés. Le taux de chômage était de 3 %. Selon les prévisions, les chiffres du chômage devaient augmenter en 2009, les employeurs essayant de réduire leurs frais généraux. Le secteur du tourisme a déjà connu une vague de licenciements en 2009, en particulier dans l'hôtellerie et la restauration.

37. Des exemptions de permis de travail sont accordées aux personnes de bonne moralité inscrites dans le système scolaire (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées pendant au moins trois ans à une personne ayant le statut de « belonger », ou ayant résidé sur le territoire des îles Vierges britanniques pendant au moins 20 ans. Le nombre d'exemptions accordées est décidé tous les ans.

38. En 2009, le gouvernement du territoire a continué de se pencher sur les questions touchant la population active. Lors de la présentation du budget, le Premier Ministre a déclaré que le gouvernement était conscient de la nécessité d'accélérer le traitement des demandes présentées auprès du Département du travail. Il a toutefois souligné que la satisfaction des besoins de la population du territoire

était prioritaire. En outre, selon le discours du Trône de 2009, le gouvernement entendait adopter une législation sanctionnant les agents ou propriétaires de navires ou d'aéronefs qui transportent aux îles Vierges britanniques des personnes dont ils savent qu'elles ne remplissent pas les conditions d'entrée sur le territoire.

### **C. Éducation, culture et sports**

39. L'enseignement est gratuit et obligatoire dans les îles Vierges britanniques pour les enfants âgés de 5 à 16 ans. Les îles de Tortola, Anegada, Virgin Gorda et Jost Van Dyke comptent des écoles primaires et secondaires publiques et privées. Le Lavity Stoutt Community College, établissement d'enseignement polyvalent situé à Paraquita Bay, offre des programmes d'enseignement parauniversitaire, technique et professionnel, ainsi que des formations continues.

40. Selon la présentation du budget 2009, un certain nombre de programmes ont été mis en place en vue de renforcer le système éducatif des îles Vierges britanniques : réintégration d'enseignants retraités pour compléter et consolider les ressources dont disposent les étudiants; renforcement des homologations et qualifications des nationaux exerçant dans l'industrie des services financiers; renforcement de l'obligation de rendre des comptes applicable dans le cadre du système éducatif, en imposant d'établir régulièrement des rapports et des évaluations; organisation de réunions mensuelles par niveau avec les enseignants dans les établissements scolaires; révision et mise en œuvre du programme national d'éducation; mise en place d'un programme de promotion des jeunes visant à motiver et autonomiser les jeunes; mise en place d'un programme d'aide aux devoirs passant par la télévision; et fourniture d'une aide aux établissements par le biais de partenariats public-privé en matière d'éducation dans le cadre du programme « Adoptez une école » (Adopt-A-School).

41. En outre, dans le souci de donner aux enseignants les moyens d'assurer plus efficacement leurs fonctions, le gouvernement du territoire a coopéré à l'automne 2008 avec la University of the West Indies et le Lavity Stoutt Community College dans le but de mettre en œuvre un programme de formation débouchant sur un diplôme supérieur en éducation, auquel 20 enseignants du territoire se sont inscrits.

42. S'agissant des initiatives culturelles, il ressort du discours du Trône de 2009 que le gouvernement du territoire reste fermement déterminé à garantir que la culture des îles Vierges britanniques soit reconnue et préservée, car l'identification et la préservation des divers aspects de la culture locale – comme la langue, la musique, l'histoire, l'art, le théâtre, la littérature, la cuisine et l'architecture – contribueraient dans une large mesure à faire connaître le patrimoine culturel du territoire et permettraient à la population d'en tirer fierté. Les îles Vierges britanniques se sont d'ailleurs associées en 2009 avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de consolider ces activités.

43. Le Département de la jeunesse et des sports travaille avec les associations sportives à l'amélioration de leurs capacités d'administration, d'organisation de manifestations, de mobilisation de fonds, de constitution de réseaux internationaux et d'entraînement des athlètes. Selon le discours du Trône de 2009, la question de la mise en place d'une politique en faveur de la jeunesse et des sports aux îles Vierges était à l'ordre du jour. On entend ainsi créer un cadre d'orientation et de définition de la pratique et des principes sportifs dans l'ensemble du territoire et instaurer des

conditions optimales pour la fourniture de services et d'infrastructures, la gestion professionnelle et le développement des sports, et la promotion et le développement des capacités et talents sportifs de tous les résidents des îles Vierges.

## **D. Santé publique**

44. La Direction des services de santé des îles Vierges britanniques, personne morale autonome, a été créée en 2005 par suite de l'adoption de la loi relative aux services de santé pour gérer tous les services de soins publics pour le compte du Ministère de la santé et du développement social. Selon la Puissance administrante, un examen de la législation du territoire en matière de santé a débuté à la fin de 2008 et s'est poursuivi en 2009. Cet examen s'intéresse notamment à la création d'un régime national d'assurance maladie. Le Gouverneur a annoncé dans le discours du Trône de 2009 que la Chambre d'assemblée avait adopté à l'unanimité en 2009 la loi relative aux infirmiers et aux sages-femmes, qui met à jour les normes de la profession infirmière dans le territoire et tient compte de l'évolution des normes et des changements constatés dans le domaine. Un nouveau Conseil des infirmiers et sages-femmes a été constitué.

45. Le gouvernement du territoire reste la principale source de financement de la Direction. Conformément à la loi de 1977 relative à la santé publique, qui régit la protection et la promotion de la santé de la population, les services de santé publics sont fournis gratuitement à certains groupes tels que les enfants scolarisés à plein temps, les mères allaitantes, les personnes âgées, les personnes ayant une déficience intellectuelle, les agents des services de santé, les pompiers, les membres des forces de police, les détenus et le personnel pénitentiaire.

46. Selon le discours du Trône de 2009, une évaluation du système de santé mentale des îles a été menée et un projet d'orientation générale, examiné en concertation avec l'Organisation panaméricaine de la santé, devait être présenté au public pour consultation. Cette initiative était censée faire prendre conscience des questions de santé mentale, favoriser la prévention des maladies mentales et ouvrir la voie à l'adoption d'une nouvelle loi sur la santé mentale.

47. Les îles Vierges britanniques sont dotées d'un hôpital public de 44 lits (Peebles Hospital) et d'une clinique privée de 8 lits (Bougainvillea Clinic), tous deux situés à Road Town. Peebles Hospital propose des services de médecine générale et un certain nombre de services spécialisés. Le gouvernement du territoire a alloué environ 80 millions de dollars du budget 2009-2010 à la construction de la nouvelle structure du Peebles Hospital, qui devrait s'achever à la mi-2010. Les patients doivent se rendre à Porto Rico, dans d'autres îles des Caraïbes ou encore au Royaume-Uni pour recevoir des soins tertiaires.

48. Selon la Puissance administrante, 103 médecins exercent légalement aux îles Vierges britanniques, dont 58 sur le territoire (32 dans le secteur public et 26 dans le secteur privé). Il y a 11 dentistes agréés, dont trois exercent dans le secteur public et huit dans le secteur privé. Des informations complémentaires sur les services de santé sont consignées dans le document de travail de 2009 (A/AC.109/2009/1).

49. En ce qui concerne la situation épidémiologique, les médias faisaient état de 99 cas de VIH/sida à la fin de 2009. À ce jour, 33 personnes seraient décédées des suites de la maladie. Selon le Coordonnateur pour le sida du territoire, le traitement

médicamenteux est gratuit. Comme indiqué précédemment, les maladies chroniques non transmissibles, essentiellement le diabète et l'hypertension, sont les principales causes de morbidité et de mortalité chez les adultes.

## **E. Criminalité et sécurité publique**

50. Au début des années 2000, l'augmentation de la criminalité sur le territoire est devenue une source de préoccupation. Comme indiqué précédemment, le gouvernement du territoire s'emploie à résoudre progressivement ce problème, notamment avec l'aide de la Police royale des îles Vierges britanniques. Le gouvernement a indiqué qu'une Commission des services de police composée de cinq membres avait été créée en 2009 pour contribuer au développement de la Police royale des îles Vierges britanniques. Comme le précisait le discours du Trône de 2009, l'administration entendait déposer un projet de loi sur la protection judiciaire et proposer d'autres mesures en 2009 et 2010 pour renforcer les capacités de la Police royale et d'autres services de maintien de l'ordre en matière de lutte contre la criminalité.

51. De plus, comme en témoigne la présentation du budget 2009, le gouvernement du territoire a continué de veiller à ce que les conditions en vigueur à l'établissement pénitentiaire du territoire, situé à Balsam Ghut, sur l'île de Tortola, soient conformes aux normes internationales et à la législation territoriale. Dans ce cadre, il a été convenu qu'un agent de libération conditionnelle du Royaume-Uni effectuerait des missions temporaires de conseil pendant deux ans. En outre, le Gouverneur a déclaré dans le discours du Trône de 2009 que la Chambre d'assemblée avait adopté en février 2009 la loi relative à la libération conditionnelle, grâce à laquelle le territoire est désormais en phase avec les nouvelles tendances en matière de droits de l'homme et les nouvelles méthodes s'appliquant aux auteurs de crimes. Cette loi prévoit la création d'un système de libération conditionnelle et d'un conseil chargé de formuler des recommandations concernant la mise en liberté provisoire des détenus, afin que ceux-ci puissent être mis en liberté sous certaines conditions à l'occasion de certaines activités bien définies. Depuis le début du mois de mars 2009, le gouvernement du territoire a commencé à préparer les mesures d'application de la loi.

## **VI. Environnement**

52. Les îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale.

53. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, les îles Vierges britanniques ont, en 2009, organisé deux ateliers de consultation sur les changements climatiques, auxquels ont été conviés les acteurs publics, et réalisé un examen approfondi de la législation, qui a donné lieu à l'élaboration d'un projet de loi sur la gestion de l'environnement et la conservation de la diversité biologique.

54. En ce qui concerne les questions clefs d'environnement, comme l'élimination des déchets solides et l'abandon des détritiques, le Premier Ministre a déclaré lors de la

présentation du budget de 2009 que le gouvernement du territoire était préoccupé par l'incapacité du territoire de gérer les déchets solides. Il a annoncé l'installation d'un nouvel incinérateur qui permettrait de faire des îles Vierges britanniques un endroit propre et non pollué. Ainsi que le Gouverneur l'a précisé dans le discours du Trône de 2009, la loi relative à la réduction des déchets telle que modifiée en 2009 a élargi la définition des gardiens de la propreté, qui comprend désormais les agents préposés aux déchets solides et les membres de la police auxiliaire. La modification relève également les amendes imposées en cas d'abandon de détritrus.

## **VII. Relations avec les organisations et partenaires internationaux**

55. Les îles Vierges britanniques ont le statut de membre associé de l'UNESCO, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Selon la Puissance administrante, le droit du travail du territoire a été revu à la lumière des normes de l'OIT et autres normes internationales, et un nouveau projet de loi portant code du travail a été élaboré afin que l'Assemblée législative l'examine. En outre, une loi adoptée en 2009 a donné lieu à la création d'une Commission nationale des îles Vierges britanniques qui a pour mandat d'aider l'UNESCO à réaliser ses buts et objectifs et qui établit une relation de coopération avec cette organisation dans les domaines du renforcement des institutions et des capacités dans le territoire.

56. Le territoire a le statut de membre associé de la CARICOM et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) et de membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes. En 2009, les îles Vierges britanniques se sont associées aux consultations tenues par les États membres de l'OECO sur une proposition d'union économique, qui s'est concrétisée le 29 décembre 2009 avec la création de l'Union économique de l'OECO.

57. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Vierges britanniques sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie.

## **VIII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

58. La position du gouvernement du territoire à l'égard du statut futur des îles Vierges britanniques est exposée à la partie II sur les questions constitutionnelles.

### **B. Position de la Puissance administrante**

59. Les informations que le Royaume-Uni a communiquées afin qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général daté du 23 avril 2009 et intitulé « Application des résolutions relatives à la décolonisation adoptées depuis la proclamation des première et deuxième Décennies internationales de l'élimination du colonialisme » (A/64/70) indiquaient notamment que la politique britannique vis-à-vis des territoires d'outre-mer était fondée sur le principe selon lequel ce sont les citoyens de chaque territoire qui déterminent s'ils souhaitent maintenir ou non leurs liens

avec le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni n'avait aucunement l'intention d'imposer l'indépendance contre la volonté du peuple. En outre, il renvoyait à la suggestion avancée par certains commentateurs selon laquelle il devrait donner aux territoires le choix entre les trois statuts possibles définis dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale en cas de radiation de la liste des territoires non autonomes établie par l'ONU, à savoir l'intégration, l'indépendance et la libre association. Le Royaume-Uni a précisé que sa politique ne consistait pas à autoriser l'intégration et que rien n'indiquait que les territoires y aspiraient. Il avait déjà exposé sa position sur l'indépendance. Le concept de libre association, tel que défini par l'Assemblée générale, voudrait que le territoire établisse lui-même sa constitution sans que le Royaume-Uni n'intervienne. Ce dernier demeurerait entièrement responsable du territoire mais ne serait pas en mesure d'user des pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. Le Royaume-Uni n'était pas disposé à se placer dans cette position.

60. Le Royaume-Uni a également souligné que la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale n'était pas contraignante et qu'il n'avait pas voté en faveur de cette résolution. Le Gouvernement britannique estimait que le Comité spécial des Vingt-quatre et la liste des territoires non autonomes étaient dépassés, et insistait sur le fait qu'aucun de ses territoires d'outre-mer ne devait continuer à figurer sur cette liste.

61. Dans une déclaration prononcée le 5 octobre 2009 à la 2<sup>e</sup> séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/64/SR.2), le représentant du Royaume-Uni a notamment indiqué que là où le peuple de l'un des territoires d'outre-mer administrés par son gouvernement avait choisi l'indépendance clairement et constitutionnellement, ce dernier l'aiderait à y accéder et que si, au contraire, il souhaitait maintenir ses liens avec le Royaume-Uni, il sauvegarderait le développement futur du territoire et sa sécurité continue et tiendrait des consultations politiques annuelles régulières avec lui. Les constitutions des territoires gouvernaient leurs relations avec le Royaume-Uni, et son gouvernement les mettait à jour régulièrement en examinant attentivement toutes les propositions de réforme constitutionnelle émanant des territoires. De nouvelles constitutions de ce type étaient entrées en vigueur depuis 2006.

62. Le Royaume-Uni a déclaré que le maintien de normes élevées d'intégrité et de gouvernance était la pierre angulaire de l'administration britannique des territoires. Le Gouvernement britannique tenait à permettre à chaque territoire de gérer ses propres affaires dans toute la mesure possible, mais quand l'évolution de la situation dans un territoire susciterait des inquiétudes ou si un territoire ne respectait pas ses obligations internationales, le Royaume-Uni n'hésiterait pas à soulever la question avec le gouvernement du territoire et interviendrait en tant que de besoin.

63. En outre, le Gouvernement britannique continuait d'encourager tous ses territoires d'outre-mer à observer les normes internationalement reconnues du Groupe des Vingt pour assurer une saine réglementation financière, de robustes finances publiques et une gestion responsable de la dette publique.

## C. Décision de l'Assemblée générale

64. Le 10 décembre 2009, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 64/104 A et B, au vu du rapport que lui a communiqué le Comité spécial<sup>5</sup> et après examen par la Quatrième Commission (voir A/64/413). La section IV de la résolution 64/104 B porte sur les îles Vierges britanniques. Dans le dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

**« 1. *Accueille avec satisfaction la nouvelle Constitution des îles Vierges britanniques qui est entrée en vigueur en juin 2007, et note que le gouvernement du territoire a indiqué qu'il demeurerait nécessaire d'apporter à la Constitution des modifications mineures durant les années à venir;***

**2. *Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;***

**3. *Accueille avec satisfaction les efforts déployés par le territoire pour axer davantage son économie sur la propriété locale et le secteur des services professionnels autres que les services financiers.* »**

---

<sup>5</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 23 (A/64/23 et Corr.2).